



Le stationnement des vélos dans les établissements scolaires

VELO QUI RIT

Ce document a été élaboré par VELO QUI RIT et un groupe de lycéens du Lycée Jean Michel de Lons le Saunier à partir du document du Certu* « le stationnement des vélos sur les espaces privés ».

Se déplacer à vélo : un enjeu essentiel !

Les déplacements représentent un enjeu essentiel dans la démarche développement durable car les transports pèsent lourds dans les bilans CO² et énergétique.

Dans les années à venir, le recours à d'autres modes de déplacements que la voiture va s'amplifier, aussi il est impératif de diminuer les impacts des transports sur notre environnement.



Le vélo est une solution déjà éprouvée par les élèves, collégiens et lycéens. Beaucoup d'entre eux habitent à une distance du lycée qui pourrait être couverte à vélo. Le constat actuel est alarmant, seulement 1% des collégiens et lycéens de Lons le Saunier se déplacent à vélo quotidiennement. C'est également le résultat du recensement des usagers réalisé par VELO QUI RIT sur le lycée Jean Michel en 2007.

Outre la perte de l'habitude de se déplacer à vélo et le nécessaire aménagement des voiries, il est reconnu que l'absence d'un parking adapté et sécurisé est un frein à l'usage de ce mode de déplacement.

Une offre de stationnement vélo adaptée

Pour encourager et soutenir l'usage du vélo, il s'avère indispensable de garantir une offre de stationnement minimale.

Le Certu propose à titre indicatif des capacités de stationnement pour les établissements scolaires vers lesquelles les équipements doivent tendre.

Le nombre de places nécessaires diffèrent en fonction des tranches d'âge et des types d'établissements.

Les collégiens et les lycéens constituent les catégories susceptibles d'utiliser massivement le vélo, il est donc important de leur garantir une offre de stationnement conséquente sur les lieux d'études, et ce sans compter les professeurs et le personnel administratif susceptibles d'être usagers. Ainsi, les places de stationnement dans les collèges et les lycées doivent être les plus nombreuses.

Types d'établissement	Une place pour
Ecoles primaires	8 à 12 élèves
Collèges et lycées	3 à 5 élèves
Universités	5 à 8 élèves

⇒ Pour le Collège St Exupéry, cela signifie qu'il est préconisé d'offrir 140 places de stationnement pour 700 élèves.

* Certu : Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire



Quel abri à vélos pour un établissement scolaire ?

• Un abri sécurisé, éclairé et entretenu

Pour satisfaire les besoins des élèves usagers du vélo, les garages à vélos doivent répondre à plusieurs critères :

1. être situés à proximité immédiate des entrées pour réduire les trajets dans l'enceinte

2. être bien visibles et clairement signalés

3. quelles que soient leur formes et leur dimension, être couverts et éclairés

Des lampadaires judicieusement implantés doivent s'allumer à la tombée de la nuit pour garantir l'éclairage.

4. Les parkings vélo ouverts peuvent convenir à condition d'être couverts et éclairés .

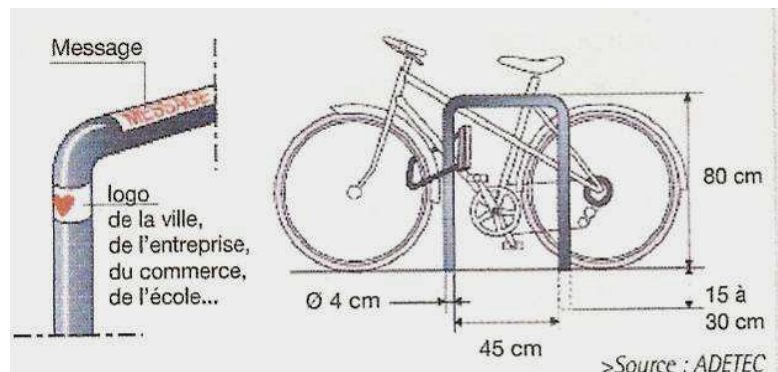
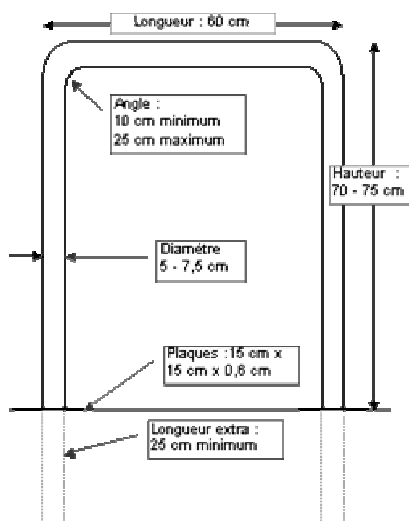
5. Par ailleurs, ces espaces dédiés aux vélos doivent être entretenus régulièrement.



• L'arceau : un système efficace

Le choix du type d'attache est primordial. Il doit permettre d'arrimer à la fois la roue et le cadre du vélo à un point fixe afin de dissuader du vol.

Les systèmes simples sont à privilégier : l'arceau offre un excellent compromis entre stationnement sécurisé, coût et consommation d'espace.



. Le positionnement des arceaux dans l'espace de parking

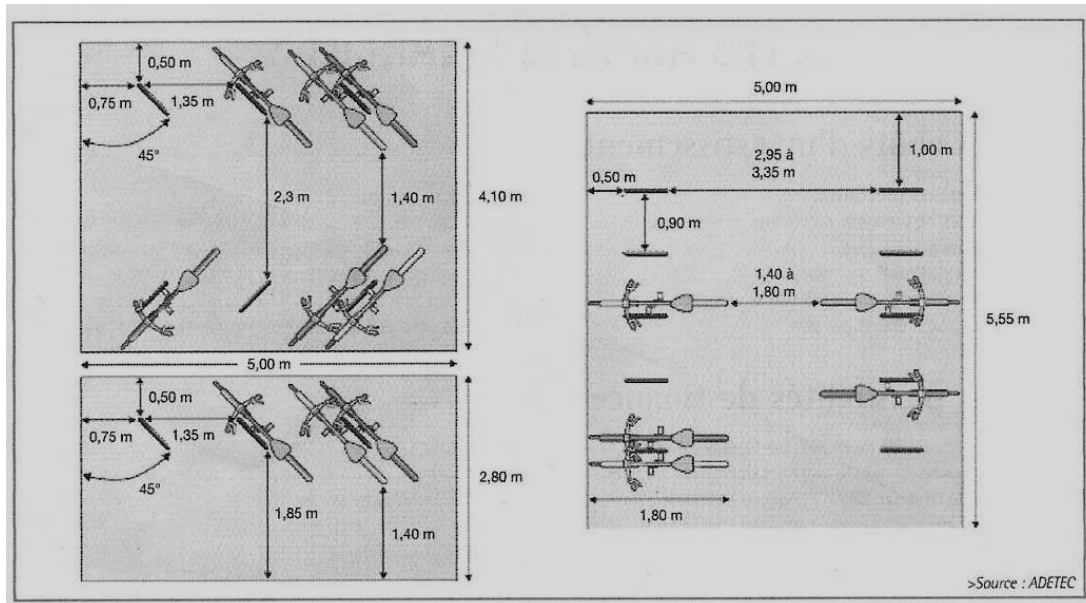
L'aménagement de cet espace doit être fonctionnel.

La circulation et l'accès aux différents arceaux doivent être aisés, la largeur entre les arceaux doit faciliter l'attache des vélos.

Trop souvent la fixation de son vélo exige de nombreuses contorsions...Il est inutile de vouloir caser en un lieu plus de vélos qu'il n'est possible, cela peut gêner les manœuvres, les retarder, voire risquer de salir ou de blesser le cycliste qui utilise les infrastructures. Il faut donc proscrire le matériel proposant un rangement trop serré.

Le partage d'un abri avec les scooters n'est pas recommandé sauf si deux espaces séparés sont clairement identifiés pour les scooters et les vélos, ceci afin de ne pas gêner l'accès aux appuis vélos.

Pour illustrer, voici deux exemples de positionnement :



. des coûts d'investissement plus que raisonnables

Un arceau est évalué à environ 70 € soit **35 € par vélo**

Pour information, un local en dur a un prix de revient de 1 300 € à 1 600 € par vélo.

A titre de comparaison une place de stationnement automobile en ouvrage coûte 10 000 à 20 000 € (soit 10 fois plus).

EN PHASE DE CONCEPTION

Avant toute réalisation, le constructeur et la maîtrise d'ouvrage doivent s'assurer que l'espace de stationnement prévu est :

- . Adapté aux besoins et aux évolutions des usages
- . Bien identifiable et signalé
- . Proche de l'entrée du lycée
- . Accessible
- . Eclairé
- . Fonctionnel
- . Equipé d'arceaux (système performant)
- . Non isolé et bien vu (surveillance)

Document réalisé le 4 juin 2008

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'association VELO QUI RIT